



Lettre d'information n°4 - décembre 2020



*Toute l'équipe municipale vous souhaite
de très belles fêtes de fin d'année
et vous présente ses meilleurs vœux
pour 2021.*

■ **Nouvelle organisation pour la Police municipale**

Les 2 agents de Police municipale, Rémi Tanays et Jérémy Liénard, ont intégré leurs nouveaux locaux, face à la Mairie, plus grands, plus visibles et plus accessibles pour les bretonvillois. La signalétique sera réalisée durant les fêtes et début janvier.

Le service a aussi été renforcé d'un soutien administratif, qui assurera l'accueil du public, le mercredi, jeudi et vendredi, de 10h à 12h. Ce renfort permettra aux policiers municipaux d'être plus présents sur le terrain. En dehors de ces créneaux horaires, contacter la Mairie (03.22.96.31.00), qui transmettra les demandes aux policiers municipaux.

■ **Gestion des « Points d'apports volontaires » (PAV)**



La commune va revoir le maillage d'implantation des points d'apports volontaires, pour le papier et le verre. Actuellement, il y a 12 points d'enlèvement dont 4 sont enterrés.

2 PAV sont à déplacer à très court terme : celui du gymnase, qui se trouve sous des lignes électriques et celui du parking Auchan, placé sur un lieu privé. Une demande a été faite à la CCVS pour les remplacer par des points enterrés, moins sonores et plus propres (photo PAV au Forum). Le premier se situera à l'angle des boulevards François Mitterrand et Valéry Giscard d'Estaing, le second sera à l'angle de l'impasse de Marcelcave et de la rue de Démuin. Un espace de stationnement sera créé sur chaque lieu de dépôt.

En 2021, nous solliciterons la Communauté de Communes du Val de Somme pour installer 1 ou 2 PAV enterrés.

- ✓ Le 21 janvier 2021, le Conseil municipal rencontrera des représentants de la CCVS afin qu'ils répondent à nos différentes questions sur leurs compétences et leurs projets concernant la zone commerciale.

■ **Le Bon « denrées alimentaires »**

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est là pour répondre à des besoins urgents, en particulier pour ce qui concerne l'alimentation. Un bon de denrées alimentaires de 30 € (anciennement « bon de chauffage »), peut être remis, sur étude de dossier, aux personnes en situation précaire. Soumis aux ressources du foyer, la demande du bon est à faire à la Mairie (03.22.96.31.00), jusqu'au 15 janvier 2021.



▪ Retour sur les 3 jours de la Banque alimentaire :

Les 27, 28 et 29 novembre 2020, gérés par Marie-Françoise Lefevre, Vice-Présidente du CCAS, le temps d'un week-end, 25 bénévoles ont collecté vos dons dans les magasins AUCHAN, ALDI et PROXI. Un moment solidaire essentiel pour faire face à la hausse de la demande, conséquence de la situation sanitaire exceptionnelle dans laquelle se trouve notre pays.

Cette année, ce sont 1820 kg de denrées qui ont été collectées (alimentation et produits d'hygiène), soit 10 % de dons supplémentaires par rapport à 2019.

Merci à toutes et tous pour ce bel élan de générosité !



▪ Les décorations de Noël



Vous l'aurez sûrement remarqué, cette année encore, le Service des espaces verts et le Centre Animation ont œuvré pour illuminer Villers, pour les fêtes de fin d'année. Les nombreuses guirlandes lumineuses, Place du Général de Gaulle et rue Hélène Boucher, la décoration du chalet, les sapins naturels et les boules de Noël, tout est là pour notre plus grand plaisir !



Dans la continuité des illuminations de 2019, nous avons enrichi les décorations de 80 sapins naturels (de 1,5 m et 3 m), décorés de 800 boules, réalisées par les enfants du Centre Animation et de 13 sapins lumineux (de 2m, 3m et 8m), rejoignant le sapin

lumineux de 8 m, installé l'année dernière sur la place du Forum.

Les sapins lumineux sont répartis sur l'ensemble de la commune et des écoles.

Année après année, nous réilluminerons les rues et quartiers de la ville.



▪ Le colis des Aînés



Les membres du Conseil municipal ont distribué les colis aux seniors. 718 coffrets ont été remis dans le respect des consignes de sécurité. Ces rencontres ont été

l'occasion de prendre des nouvelles des personnes seules, de connaître leurs besoins. Ce fut aussi l'occasion de constater que pour beaucoup d'entre elles, famille, amis et voisins sont présents et très solidaires.

▪ Noël à l'école maternelle Le Petit Prince

Le Père Noël et Tichou, accompagnés de représentants de la Mairie, ont remis les cadeaux de Noël aux enfants. Des livres et des petites gourmandises remplissaient la hotte.

Merci à la Directrice, Madame Goubet et à toute l'équipe enseignante, qui ont aidé à rendre ce moment très joyeux !



Maintien du plan Vigipirate aux abords des écoles



Depuis le 5 novembre, le plan Vigipirate est porté au niveau « urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national, après l'attaque meurtrière de Nice.

Afin de sécuriser les abords de l'école maternelle Le Petit Prince, la rue du Maréchal Foch est fermée à la circulation, sauf pour les riverains, à partir de la cantine Foch, les jours d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi), aux horaires suivants : 8h15 à 9h00 / 11h30 à 12h00 / 13h30 à 14h00 / 16h15 à 17h00.

Le stationnement étant interdit aux abords de l'établissement scolaire, les parents peuvent stationner Place du Général de Gaulle, rue de la République et rue des Tavernes, pour amener leur enfant à l'école.



Travaux sur le RD1029

La CCVS procède actuellement aux travaux d'assainissement des eaux pluviales sur la tranche 2 (route de Péronne) de la RD1029. Ces travaux devraient se terminer début Février 2021.

L'entreprise SOPELEC réalise les travaux d'éclairage public de la tranche 1 (rue d'Amiens -Station Total / nouveau rond-point) jusqu'aux vacances de fin d'année. De son côté, le SIEP commencera les travaux d'eau potable début du mois de février 2021.

La commune vient de lancer le marché de travaux des trottoirs pour les 3 tranches (pour rappel le Département réalisera les travaux de la chaussée en 2021 et 2022).

▪ Citoyenneté

La commune a mis en place un plan de balayage des rues de la ville mais force est de constater qu'une nuisance plus visuelle, juste après les débris divers (papiers, canettes, etc.) et les mégots de cigarettes, est celle des déjections canines.

Pour nous aider à faire de Villers un lieu de promenade agréable et par respect pour les agents, qui subissent ce désagrément lors des travaux d'entretien des espaces verts, nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'au cours des sorties de leurs compagnons à 4 pattes, ils sont **tenus de procéder au ramassage des déjections canines**.

Ce geste est d'autant plus nécessaire que les déjections des chiens posent de véritables problèmes :

- dégradations du cadre de vie ;
- souillures des espaces publics (trottoirs, bacs à fleurs, parcs et espaces verts où jouent les enfants) ;
- prolifération des microbes ;
- risques de chute ;

Des aménagements spécifiques seront mis en place pour la distribution de sacs, à cet effet. Enfin, nous vous informons que les amendes pour les déjections canines sont passées de 3^{ème} à 4^{ème} catégorie suivant l'article de loi R. 634-2. du 11 décembre 2020, portant la majoration maximale de verbalisation à 750 €.



▪ **Recrudescence des tentatives de cambriolages et cambriolages sur le secteur**

La Mairie se fait relais de l'Adjudant de la Brigade de Gendarmerie de Corbie, qui vous rappelle de rester très vigilants en cette période de fêtes.

« Actuellement plusieurs cambriolages et/ou tentatives ont eu lieu dans plusieurs communes du canton et des cantons limitrophes. A chaque fois, est constatée une effraction sur les ouvrants permettant à le ou les auteurs de pénétrer dans les habitations, qui pratiquent alors une fouille en règle des pièces de l'habitation et volent argent et bijoux. »

En cette période de fin d'année, propice au stockage de jouets, produits fiduciaires, alcools, victuailles et parfums, je vous renouvelle les principes de précaution qu'il convient de suivre :



11 règles essentielles à votre sécurité !

- Mise en action d'une alarme quand la maison en est équipée, ou pensez à installer des détecteurs d'ouverture couplés à une alarme sonore, même en cas d'absence très courte, par exemple, aller chercher les enfants à l'école, du pain, ou chez la nounou.
- Fermer et verrouiller les ouvrants de périphérie immédiate et plus éloignés (Fenêtres, portes, portail).
- Signaler tout démarcheur dont la présence n'a pas été souhaitée par les personnes démarchées, à nos services (03.22.96.38.17), à la mairie (03.22.96.31.00).
- Pour tous véhicules circulant dans la commune à allure réduite, ou dont les occupants sont descendus et/ou semblent en repérage : prise de l'immatriculation, de photographie avec téléphone portable si possible.
- En cas d'absence prolongée, avertir ses voisins ou les proches, afin que ces derniers vident quotidiennement la boîte aux lettres, se signaler à la brigade dans le cadre des opérations diverses et variées mises en place - Tranquillité vacances, seniors, etc... Lorsque vous disposez de portails interdisant l'entrée sur votre terrain, fermez ces derniers, indiquez aux gens chargés de l'entretien de faire le tour de la propriété lors de leurs venues et de nous signaler tout fait anormal.
- Toujours en cas d'absence, cachez les objets en des endroits improbables : chasse d'eau, congélateur, niche du chien, s'il reste sur place, emplacement dans le jardin, dans l'atelier, coffre inamovible c'est à dire scellé solidement, dans le second véhicule resté à domicile (boîte à gant ou coffre= les clés du véhicule étant bien sûr en la possession des propriétaires ou non disponibles immédiatement dans l'habitation.
- Ne pas signaler votre absence sur les réseaux sociaux, ou sur votre messagerie vocale de téléphone fixe.
- Prendre tous les numéros de série des appareils présentant une valeur importante -Appareil numérique de marque, téléphone haut de gamme, numismatique - prendre des photographies de vos bijoux et, pour les initiés, les stocker sur un espace numérique dédié genre cloud ou autre, sinon les conserver sur un support numérique en possession des propriétaires, ou dissimulés dans un endroit adéquat, tel que ceux évoqués ci-dessus.
- La nuit tombant rapidement actuellement, lors d'absence de courte durée, laissez la lumière allumée avec un programmateur séquentiel (si possible).
- Si vous possédez un chien, laissez ce dernier dehors lors de votre absence de courte durée.
- Si vous recevez également un appel téléphonique sans interlocuteur, surveillez quand vous sortez de votre habitation si quelqu'un n'est pas stationné à proximité -Si vous ne connaissez pas le véhicule, bien vouloir le signaler rapidement.

Plus d'informations sur : <https://www.referentsurete.fr>

Les services d'enquête découvrent parfois des objets susceptibles d'avoir été dérobés mais ignorent l'identité des victimes.

Si vous (ou l'un de vos proches) avez été victime d'un vol, vous êtes invité à consulter le site des Objets Volés Non Identifiés à l'adresse suivante : <http://ovninord.free.fr/accueilPublic.php>

